

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le jeudi 14 novembre 2019 à 19 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire, madame Maïté Blanchette Vézina, les conseillers Gaston Rioux, Roch Vézina, Stéphanie Gaudreault, Karine Ayotte, Micheline Barriault, Rémi-Jocelyn Côté. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents et en vertu de l'article 157 du Code municipal, la séance extraordinaire peut être tenue sans avoir accompli les formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Entente entre la municipalité et le directeur général
4. Offre de services en ressources humaines
5. Recommandation de paiement - Réception provisoire des travaux - Réfection du 3e rang Est
6. Recommandation de paiement - Décompte final - Réfection du 3e rang Est
7. Dossier des patinoires
8. Lieu de la tenue des séances du conseil
9. Période de questions
10. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Maïté Blanchette Vézina procède à l'ouverture de la séance.

2019-11-389

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2019-11-390

3. Entente entre la municipalité et le directeur général

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Robidoux, directeur général, a informé la Municipalité de sa volonté de relever de nouveaux défis ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu et adopté à la majorité, monsieur Roch Vézina ayant demandé le vote.

ONT VOTÉ POUR : Madame Karine Ayotte
Madame Micheline Barriault
Madame Stéphanie Gaudreault
Monsieur Rémi-Jocelyn Côté
Monsieur Gaston Rioux

A VOTÉ CONTRE : Monsieur Roch Vézina

QUE madame la maire soit et est, par les présentes autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce, tout document relatif à la fin d'emploi de monsieur Jean Robidoux.

QUE madame Nancy Bérubé, directrice générale adjointe soit autorisée à affecter et verser les montants requis le cas échéant.

2019-11-391

4. Offre de services en ressources humaines

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu d'octroyer un mandat d'accompagnement dans un processus de recrutement à la firme *Vega Groupe conseil*, tel que présenté dans une offre de services datée de novembre 2019 par madame Catherine Lavoie. Les honoraires professionnels pour ce mandat sont de 2 625 \$ avant taxes.

2019-11-392

5. Recommandation de paiement - Réception provisoire des travaux - Réfection du 3e rang Est

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu, que suite à la recommandation de paiement à la réception provisoire faite par monsieur Philippe Savard, ingénieur, directeur du service de génie municipal à la MRC de La Mitis, de verser la somme de 159 392,56 \$ à la compagnie *Construction R. J. Bérubé inc.*

2019-11-393

6. Recommandation de paiement - Décompte final - Réfection du 3e rang Est

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu, que suite à la recommandation de paiement du décompte final faite par monsieur Philippe Savard, ingénieur, directeur du service de génie municipal à la MRC de La Mitis, de verser la somme de 135 182,74 \$ à la compagnie *Construction R. J. Bérubé inc.*

2019-11-394

7. Dossier des patinoires

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu de reporter la construction de la patinoire du secteur Luceville au printemps 2020 à cause de la venue hâtive des conditions hivernales. Pour l'hiver 2019-2020, la patinoire du secteur Sainte-Luce sera mise en fonction et au secteur Luceville, au 110, rue St-Pierre Est, un anneau de glace sera aménagé.

2019-11-395

8. Lieu de la tenue des séances du conseil

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Gaston Rioux que le lieu de la tenue des séances du conseil alterne entre le 59, rue St-Laurent et le 1, rue Langlois. Madame Stéphanie Gaudreault demande le vote.

ONT VOTÉ POUR : Madame Micheline Barriault
 Monsieur Roch Vézina
 Monsieur Gaston Rioux

ONT VOTÉ CONTRE : Madame Maité Blanchette Vézina
 Madame Stéphanie Gaudreault
 Madame Karine Ayotte
 Monsieur Rémi-Jocelyn Côté

La proposition est donc rejetée.

Par la suite, il est proposé monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le lieu de la tenue des séances du conseil soit au 59, rue St-Laurent, à compter du 1^{er} janvier 2020. Monsieur Roch Vézina demande le vote.

ONT VOTÉ POUR : Madame Maité Blanchette Vézina
 Madame Stéphanie Gaudreault
 Madame Karine Ayotte
 Monsieur Rémi-Jocelyn Côté

ONT VOTÉ CONTRE : Madame Micheline Barriault
 Monsieur Roch Vézina
 Monsieur Gaston Rioux

La proposition est donc adoptée.

9. Période de questions

Aucune question n'est posée.

2019-11-396

10. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Maïté Blanchette Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maïté Blanchette Vézina
Maire

Maïté Blanchette Vézina
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier